



ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 109-16

11 octobre 2012
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 109^e session du
Conseil international du Café**

24 – 28 septembre 2012

1. Le Conseil international du Café, présidé par M. Henry Ngabirano (Ouganda), s'est réuni à Londres du 24 au 28 septembre 2012.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-109-0 Rev. 1 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

3. La règle 5 du Règlement de l'Organisation dispose que, au début de chaque session, le Conseil décide de l'admission d'observateurs et énumère les points de l'ordre du jour du Conseil qui seront ouverts aux observateurs admis. Le Secrétaire a présenté le document ICC-109-6 dans lequel figure une liste des observateurs approuvée par le Conseil en septembre 2011 pour admission aux sessions de 2011/12, qui ont informé le Directeur exécutif de leur présence et des réunions auxquelles ils souhaitaient assister. En vue de rationaliser le processus d'acceptation des observateurs, une liste des observateurs qui pourraient être admis aux sessions de l'année caféière 2012/13 est reproduite à l'annexe II. Tous observateurs supplémentaires devront soumettre des demandes d'octroi du statut d'observateur, par écrit au moins 45 jours avant la session.

4. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'admettre aux réunions de la 109^e session et des comités ouvertes aux observateurs, les observateurs visés à l'annexe I du document ICC-109-6, à l'exception des points de l'ordre du jour relatifs aux finances et à l'administration qui sont ouverts aux Membres seulement. Le Conseil a également approuvé l'admission des conseillers du Groupe restreint du Forum consultatif. Enfin, le Conseil a

approuvé la liste des observateurs figurant à l'annexe II du document ICC-109-6 pour admission aux sessions du Conseil de l'année caféière 2012/13 et a en outre approuvé une demande formulée dans le document ICC-109-6 Add. 1 que M. Gavin Fridell, chaire de recherche du Canada en études du développement international, assiste à la 110^e session du Conseil en mars 2013 à titre d'observateur.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix pour l'année caféière 2011/12

5. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 24 septembre. Le Libéria et la Sierra Leone avaient des arriérés de contributions au titre d'exercices antérieurs et leurs droits de vote qui avaient été rétablis à des sessions antérieures ont maintenant été suspendus.

6. En ce qui concerne le Brésil, le Conseil a noté qu'une petite somme restait impayée au titre de 2011/12 en raison de circonstances exceptionnelles dues aux fluctuations des taux de change et que des efforts étaient déployés pour résoudre ce problème. Le Conseil a décidé de rétablir les droits de vote du Brésil et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2011/12 figurant dans le document ICC-109-5 Rev. 1, notant qu'un document révisé serait publié dans la semaine.

Point 3.2 : Répartition initiale des voix pour l'année caféière 2012/13

7. Le paragraphe 6) de l'article 12 de l'Accord de 2007 dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'article 12, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties respectivement au prorata de leurs exportations et de leurs importations pendant les quatre années civiles précédentes. Le Secrétaire a déclaré que le document ED-2135/12 Rev. 1 contenait les dernières informations disponibles sur la base de calcul de la répartition des voix entre Membres exportateurs et Membres importateurs pour l'année caféière 2012/13 et a présenté le document ICC-109-1 dans lequel figure la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2012/13. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2012/13 qui servira à la mise en recouvrement des cotisations.

Point 3.3 : Pouvoirs

8. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a été diffusé ultérieurement, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-109-15.

Point 4 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le café

9. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-109-7 dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. Au 24 septembre 2012, l'Organisation comptait 38 Membres exportateurs et 6 Membres importateurs. Il a diffusé le document DN-107/12 pour informer les Membres de la possibilité de signer l'Accord de 2007 et de déposer des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion lors de la 109^e session et a également écrit aux pays énumérés dans les sections B et C de l'annexe I du rapport pour leur rappeler la nécessité d'achever les procédures d'acquisition de la qualité de Membre le plus rapidement possible. Depuis la session précédente, la Bolivie, le Cameroun, le Malawi, le Rwanda et le Zimbabwe ont déposé leurs instruments. La Bolivie, la Colombie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée appliquent encore l'Accord à titre provisoire. En ce qui concerne les non-membres, la Chine, la République démocratique populaire lao, le Népal et la Fédération de Russie ont exprimé leur intérêt pour une adhésion.

10. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Directeur exécutif pour les efforts qu'il déploie pour élargir l'adhésion à l'Organisation. Le Conseil a pris note d'une déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie selon laquelle son gouvernement était déterminé à adhérer à l'OIC et espérait déposer un instrument d'adhésion en 2013. S'agissant de la Colombie, le Conseil a noté que son gouvernement devrait ratifier l'Accord de 2007 fin 2012.

11. Le Directeur exécutif a déclaré que la date limite pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion était fixée au 30 septembre 2012. Il a présenté le document WP-Council 227/12 dans lequel figure un projet de résolution portant prorogation au 30 septembre 2013 de la date limite pour le dépôt des instruments. Le Conseil a approuvé le projet de résolution qui est devenu la Résolution 449 dont le texte est reproduit en annexe. Enfin, le Conseil a invité les pays qui ne l'ont pas encore fait à accélérer les formalités d'acquisition de la qualité de Membre de l'Accord de 2007. Les procédures d'acquisition de la qualité de Membre figurant dans le document ED-2033/08 Rev. 7, avec un modèle d'instrument, doivent être scrupuleusement respectées pour éviter toute difficulté.

Point 5 : Situation du marché du café

12. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché (Rapport mensuel sur le marché du café - août 2012). Le texte de sa présentation est disponible dans la section Exposés techniques du site web de l'OIC (<http://www.ico.org/presents/1112/council-september-ico-outlook.pdf>). Il a noté que le prix indicatif composé de l'OIC a augmenté, passant de son plancher de 41,17 cents EU la livre en septembre 2001 à son plafond de 34 ans, soit 231,24 cents EU en avril 2011, et suivait une tendance à la baisse depuis lors. S'agissant des prix indicatifs des groupes, les fluctuations des prix des Arabicas ont été plus marquées que celles des Robustas. Les prix des quatre groupes de café sont encore relativement élevés en termes historiques. La disponibilité limitée des Arabicas lavés a accru la demande de café d'autres origines entre mai 2009 et mai 2011 mais le resserrement du marché s'est légèrement relâché depuis lors. La production mondiale de 2011/12 est actuellement estimée à 132,7 millions sacs, soit en baisse de 1,2% seulement par rapport à la production record de l'année précédente (134,2 millions de sacs), avec des augmentations de la production dans quatre des dix principaux pays producteurs (Viet Nam, Pérou, Inde et Honduras) et des baisses dans le reste. Il est trop tôt pour prévoir la production de 2012/13, à l'exception de la prévision officielle de la récolte du Brésil (50,48 millions de sacs). Le total des exportations vers toutes les destinations entre octobre 2011 et juillet 2012 est estimé à 90,4 millions de sacs, contre 76 millions de sacs pour la même période en 2000/01. Les niveaux élevés de l'année en cours sont essentiellement attribuables aux exportations de Robusta qui ont augmenté de 12,1% par rapport à la même période en 2010/11. Le ratio stocks/consommation diminue régulièrement depuis 1964 et les stocks continuent d'être serrés avec des stocks d'ouverture dans les pays exportateurs estimés à 19,1 millions de sacs en 2011, alors que les réserves des pays importateurs sont d'environ 20 millions de sacs. La consommation mondiale de café a augmenté de 2,3% par an entre 2001 et 2011, la plus forte croissance étant observée dans les pays producteurs (4,3%) et les marchés émergents (3,5%), comparativement à une croissance plus modeste de 1% par an sur les marchés traditionnels. Trois des dix plus grands marchés consommateurs du monde sont désormais des pays producteurs de café (Brésil, Éthiopie, Indonésie). Les taux de croissance de la consommation sont plus élevés dans les pays exportateurs que dans les marchés traditionnels, le Viet Nam et les Philippines enregistrant les plus hauts taux de croissance annuel avec 14,3% et 10,1% respectivement entre 2001 et 2011, les marchés émergents ayant un fort potentiel de croissance future et étant de nouvelles sources de demande. Les prix de détail du café torréfié et moulu ont augmenté dans la plupart des pays en 2011 et 2012, reflétant tardivement la hausse des prix du café vert. La résilience des niveaux de consommation face à ces augmentations des prix est encourageante et démontre l'inélasticité de la demande de café.

Enfin, si la croissance se poursuit à un faible taux de 1,5% par an la consommation mondiale devrait atteindre 157,7 millions de sacs en 2020, ou 172 millions de sacs si elle augmente à un taux plus élevé de 2,5% par an.

13. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document WP-Council 229/12 dans lequel figure la troisième estimation de la production du Brésil pour 2012/13.

Point 6 : Études, rapports et séminaires

Point 6.1 : Études et rapports

14. L'Économiste principal a présenté les documents ICC-109-2 Rev. 1 et ICC-109-8 dans lesquels figurent respectivement une étude sur les réexportations de café et une étude sur les tendances de la consommation de café dans certains pays importateurs. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-109-4 Rev. 1 dans lequel figure un rapport sur les obstacles à la consommation. Il a également indiqué que l'article 27 de l'Accord dispose que le Directeur exécutif soumet périodiquement au Conseil un rapport sur les mélanges et les succédanés. Aucune information supplémentaire n'a été reçue des Membres depuis le dernier rapport publié en septembre 2010 (voir le document ICC-105-8). Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté l'importance des études pour les Membres de l'OIC.

15. En réponse à une question sur la question de savoir si les profits du commerce international du café sont plus élevés pour les pays importateurs que pour les pays exportateurs, l'Économiste principal a déclaré que la transformation et la torréfaction du café ajoutaient de la valeur et qu'il serait utile d'entreprendre de nouvelles recherches sur ce sujet. On a fait valoir que les taux de croissance des exportations de café vert des Membres exportateurs avaient diminué au cours de la dernière décennie alors que ceux du café torréfié et soluble augmentaient, indiquant que les pays exportateurs ajoutaient de la valeur à leur café. Chez certains Membres, les droits d'importation du café transformé sont significativement plus élevés que pour le café vert, constituant une escalade tarifaire qui gêne l'accès à ces marchés et les pays concernés devraient procéder à un réexamen en vue de réduire les obstacles au commerce. L'attention a été attirée sur les droits de douane élevés prélevés sur le café importé par certains pays producteurs. Bien que le Secrétariat ait récemment réalisé une étude sur les questions concernant les droits de douane et la consommation du café (document ICC-107-7 "Les effets des tarifs douaniers sur le commerce du café"), cette question devra être prise en compte à l'avenir. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a invité les Membres à faire part de leurs préoccupations relatives aux tarifs en tant qu'obstacle à la consommation à leurs gouvernements respectifs.

Point 6.2 : Séminaire sur l'impact économique, social et environnemental de la certification dans la chaîne d'approvisionnement du café

16. Le Président du séminaire, M. David Braun (Suisse), a déclaré que l'OIC avait organisé un séminaire sur l'impact économique, social et environnemental de la certification dans la chaîne d'approvisionnement du café le 25 septembre 2012. Le cadre de référence et le programme ont été élaborés par un groupe de travail restreint et figurent dans le document ED-2137/12. L'objectif était de fournir aux Membres des informations sur l'impact économique, social et environnemental de la certification aux différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, de la plantation à la tasse. Le séminaire a examiné les différents impacts de la certification et a tenté de formuler des recommandations pertinentes. Huit orateurs ont fait des présentations et le programme était divisé en trois sections : 1) Présentation des questions clés, 2) Perspectives des organismes de certification et la demande, et 3) Perspectives et expériences des producteurs de café. Le séminaire a montré qu'il y avait des signes évidents d'un attachement de l'industrie du café des pays consommateurs à une chaîne d'approvisionnement entièrement certifiée. L'impact de la certification doit être examiné à plusieurs niveaux au moyen d'outils de mesure clairs et transparents, en particulier par les institutions des pays producteurs. Les coûts et les avantages de la certification pour les exploitants varient considérablement en fonction de l'échelle et du respect des normes. Les primes ayant tendance à diminuer avec le temps, les exploitants doivent examiner les avantages plus généraux de la certification. La multiplicité des normes de certification conduit à une évolution vers une norme de base. Le renforcement des capacités des producteurs doit s'accompagner de la résolution de la question des coûts de conformité. On constate des signes d'un glissement de la chaîne d'approvisionnement de la traçabilité à la transparence. Une évaluation de l'impact à long terme au moyen de données globalement comparables est nécessaire pour évaluer la durabilité des différents impacts des normes et régimes de certification. Enfin, la certification n'était pas un objectif en soi mais un outil qui peut améliorer les normes pour tous les exploitants. Le texte du rapport du Séminaire a été diffusé ultérieurement sous la cote ICC-109-14.

17. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont remercié M. Braun d'avoir présidé le séminaire, les excellents conférenciers pour la qualité et l'étendue de leurs présentations informatives, les Membres pour leur participation active et le Secrétariat pour l'organisation de cette rencontre. La nécessité a été évoquée d'une analyse objective des coûts et avantages de la certification dans les pays producteurs et de la recherche de synergies avec d'autres organismes internationaux de produits (OIP). Davantage peut être fait pour rendre la certification moins coûteuse et accroître ses bénéfices économiques. L'Organisation internationale du cacao (ICCO) a entrepris une étude intéressante sur la

certification du cacao qui souligne le rôle des gouvernements dans la promotion de la durabilité économique ; il serait utile de la distribuer aux Membres afin d'éclairer les discussions futures. L'OIC devrait continuer à faciliter les discussions sur la certification en faisant participer les parties concernées et en partageant les expériences des Membres. Un séminaire de suivi pourrait être utile à l'avenir. L'étude menée en Colombie a soulevé des questions importantes à aborder à l'avenir. Il a été suggéré que l'OIC invite tous les organismes de certification à l'OIC pour travailler à l'harmonisation des normes et à l'élaboration de critères communs pour les producteurs. Les organismes de certification pourraient également bénéficier de l'apport des producteurs. On a fait valoir que les normes pourraient être harmonisées au plus haut niveau, ce qui pourrait augmenter les coûts, ou au plus bas niveau, ce qui constituerait un pas en arrière. Il serait utile que l'OIC examine la possibilité d'une plus grande harmonisation avec ISEAL Alliance. Une approche progressive ou séquentielle a été mentionnée pendant le séminaire. Une solution pourrait consister à harmoniser certains modules pour faciliter les stades plus avancés. On a également fait valoir que les décisions relatives à la certification sont prises par des acteurs privés. L'harmonisation des normes ne ressortit pas du rôle des gouvernements et n'implique pas la reconnaissance du processus de certification par l'OIC. L'OIC pourrait jouer un rôle clé dans la formulation de recommandations aux gouvernements afin d'accroître la transparence.

18. Le Conseil a pris note de ces renseignements et de la nécessité de poursuivre les discussions et les analyses sur la certification et les propositions comme l'harmonisation des normes. Le Secrétariat examinera les propositions et consultera les Membres et les autres parties appropriées. Enfin, le Conseil a noté que les présentations et autres documents du séminaire pouvaient être téléchargés à partir du site web de l'OIC (<http://www.ico.org/seminar-certification.asp>).

Point 7 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

19. Le Conseil a noté que, conformément au mandat du Groupe restreint (ICC-107-18), le Groupe a recommandé que quatre conseillers siègent en son sein. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a nommé M. Marc Sadler (Banque mondiale) ; Mme Noemí Pérez (Alliance financière pour le commerce durable (FAST)) ; M. Silas Brasileiro (Conseil national du café du Brésil) ; et M. Nicolas Tamari (Sucafina SA) conseillers du Groupe restreint pour septembre 2012 et pour l'année caféière 2012/13. Le Conseil a également approuvé les modifications au mandat du Groupe restreint base figurant dans le document WP-Council 230/12¹.

¹ Le document final a été diffusé sous la cote ICC-109-11 (annexe VII).

20. La Présidente du Groupe restreint, Mme Amy Karpel (États-Unis), a déclaré que le Groupe restreint s'était réuni le 25 septembre 2012. Le rapport de cette réunion a été diffusé ultérieurement sous la cote CG-5/12. Les membres ont examiné plusieurs questions, notamment le deuxième Forum consultatif tenu en mars 2012, dont les présentations et les discussions d'excellente qualité ont assuré le succès. Le Groupe a notamment considéré que le rôle de l'OIC était différent de celui des autres agents financiers et consistait à faire des recommandations aux gouvernements sur les politiques qui pourraient être mises en œuvre au profit de la filière café. Le savoir (par opposition à l'information qui est composée de données non analysées) est la clé et doit être compréhensible, accessible et offert de façon pratique. La gestion des risques et le financement sont des priorités mais les exploitants sont confrontés à d'autres contraintes comme l'accès aux intrants, le régime foncier et les infrastructures. Une vue globale de tous les risques auxquels font face les exploitants est nécessaire. La gestion des risques ne doit pas être traitée isolément des questions comme les bonnes pratiques en matière de durabilité ou les ravageurs, l'accès aux marchés, la compétitivité ou la certification, avec les coûts et les opportunités. Les bonnes pratiques mondiales appliquées à d'autres types de production pourraient être évaluées et une typologie simple, destinée à différents publics, pourrait être élaborée.

21. Le troisième Forum aura lieu en septembre 2013 au Brésil et on espère que davantage de producteurs pourront y assister. Le Groupe a souligné la nécessité de dégager des résultats pratiques du prochain forum et a recommandé d'utiliser un modèle de résolution des problèmes par le champ de force pour traiter d'une question d'intérêt général pour le secteur du café. Les résultats de la discussion pourraient être incorporés dans une déclaration de l'OIC fixant les priorités et faisant des recommandations pour le secteur. En outre, une typologie sur les bonnes pratiques mondiales en matière d'agriculture, de financement et de gestion des risques applicables au café, devrait être élaborée par la Banque mondiale et l'OIC, à destination des producteurs, du secteur commercial et des gouvernements. Le Groupe travaillera entre les sessions du Conseil pour préparer le prochain forum et élaborer la typologie des bonnes pratiques avec la Banque mondiale. Lors de sa prochaine réunion en mars 2013, il statuera sur le sujet de la discussion et examinera les progrès sur la typologie. En ce qui concerne la diffusion des résultats, le Groupe a noté qu'un bref profil devra être préparé de façon à susciter un intérêt plus large et une plus grande participation au Forum. Le Groupe a également entendu une présentation du représentant de FAST sur les progrès de l'élaboration d'un outil d'éducation financière.

22. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que le Groupe restreint et le Forum devraient continuer à être présidés par la Présidente et le vice-président en exercice, et que le Bureau pour 2012/13 devrait être nommé en mars 2013. Enfin, le Comité a remercié la présidente, le vice-président et tous les membres du Groupe restreint pour les orientations qu'ils ont fournies sur le troisième Forum.

Point 8 : Programme des activités pour 2012/13

23. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Council 223/12 Rev. 2 dans lequel figure une version révisée du programme des activités pour 2012/13. Le programme a été présenté en mars 2012 et les Membres avaient été invités à faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'OIC avant le 1 août. Aucun commentaire n'a été reçu. A l'issue de discussions sur les variantes du projet de budget administratif pour la prochaine année caféière, le programme a été adapté pour tenir compte de la plus faible des deux estimations du coût des activités spécifiques figurant à l'annexe I (£25 500). Il a souligné les changements dans la dernière version et a invité les Membres à proposer un thème pour le séminaire de 2013 (activité 19).

24. En ce qui concerne le séminaire, le Conseil a décidé qu'il devrait avoir lieu en mars 2013 sur le thème "Tendances des nouveaux marchés de consommation du café". Les Membres ont noté la nécessité d'une discussion animée et interactive plutôt que d'une simple présentation de données. Le cadre de référence et un programme provisoire seront élaborés par un groupe de travail restreint composé de Membres dont le Brésil, la Colombie, l'Union européenne, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, l'Ouganda et les États-Unis. Le groupe est ouvert à tous les Membres qui devront faire part au Secrétariat par courrier électronique de leur souhait d'y participer.

25. Au cours des débats sur le séminaire, plusieurs délégués se sont référés au modèle utilisé par l'Organisation internationale du sucre et le Conseil international des céréales qui génère des revenus pour leurs membres. D'autres Membres ont noté que la composition des deux organisations était différente de celle de l'OIC. Leurs rencontres ont une plus grande envergure, se déroulent sur une journée entière, sont plus coûteuses à organiser, prennent du temps à planifier et sont payantes, ce qui a un effet dissuasif pour les pays producteurs. Pour les rencontres organisées pendant les sessions du Conseil, la priorité est de favoriser la fréquentation et la participation à des discussions sur des sujets d'intérêt pour les Membres. Il a été suggéré que l'OIC étudie la possibilité de faire appel à des commanditaires du secteur privé pour réduire les coûts et de facturer une petite participation aux frais qui pourrait être augmentée à l'avenir, en fonction de l'intérêt. Les Membres, les non-membres, les observateurs et les autres organisations que l'OIC souhaite

encourager à participer devraient être exemptés de cette participation au frais. A l'avenir, l'OIC pourrait envisager d'organiser des rencontres avec d'autres organisations qui pourraient générer des revenus, et élaborer une stratégie de publicité et de diffusion.

26. Au cours des débats sur le programme des activités, le Conseil a décidé de modifier le libellé du point 16 comme suit : "Encourager un accroissement des transferts de technologie et de la coopération technique, particulièrement entre pays producteurs, de façon à augmenter la rémunération des producteurs"². Le Conseil a en outre décidé de rétablir une stratégie de communication pour étudier la coopération avec d'autres organisations dans le cadre du point 4, notant qu'il était essentiel de mettre au point une stratégie pour communiquer avec des partenaires potentiels sur les activités de l'OIC. La stratégie devrait indiquer les acteurs à contacter (notamment le secteur privé) et les raisons et avantages d'une collaboration avec l'OIC.

27. Le Conseil a noté que la pertinence entre les objectifs stratégiques, les activités prévues, les résultats escomptés et les indicateurs pourrait être amélioré pour les points 3, 4, 17, 20, 22, 23 et 24. Le Secrétariat devra examiner ces points pour s'assurer que les résultats escomptés et les indicateurs correspondent aux objectifs et activités. En ce qui concerne le point 11, la production d'un DVD contenant des orientations sur le respect du Règlement sur les statistiques et la création d'un groupe spécial afin d'encourager le respect du Règlement sur les statistiques sont des activités utiles. S'agissant du point 14, le développement et la mise en place d'une stratégie de mobilisation des fonds afin d'identifier d'autres sources de financement sont importants. L'OIC doit être stratégique dans son approche des différentes organisations et s'adapter pour tenir compte des différentes structures, objectifs, mécanismes de financement et possibilités de travailler en partenariat à l'élaboration de projets sur le terrain ou d'incorporer le café dans les programmes existants. Dans le cas du point 19, l'OIC pourrait étudier la possibilité d'organiser un atelier ou une table ronde au lieu d'un séminaire si les installations de conférence peuvent faciliter un format plus dynamique. S'agissant du point 20, l'OIC devrait examiner les questions du développement durable dans les activités prévues en ne se limitant pas à celles explicitement mentionnées dans les objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreuses activités du point 21 conviendraient mieux au point 20 et le Secrétariat devrait examiner ces deux points pour déterminer s'il existe un décalage entre les activités prévues et l'objectif stratégique. Les activités du point 23 font double emploi avec celles du point 14 et doivent être revues. En ce qui concerne le point 24, cette activité devrait inclure l'élaboration d'une stratégie visant à faire participer les institutions du secteur privé possédant une expertise comme les banques, les fonds d'investissement et les sociétés de négoce, aux travaux de l'OIC sur l'avancement des

² Le Plan d'action stratégique a été ultérieurement révisé en conséquence (document ICC-105-19 Rev. 1).

questions relatives à la gestion des risques et au financement, notamment par le biais du Forum. Les Membres ont été encouragés à poursuivre l'examen des futures activités de l'OIC. Concernant une question sur le point 18, le Conseil a noté que la possibilité que l'OIC joue le rôle d'AEP ne concernait que des cas exceptionnels comme les études qui peuvent être menées avec des effectifs déjà en place.

28. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver le Programme des activités pour 2012/13 figurant dans le document WP-Council 223/12 Rev. 2, révisé pour tenir compte des modifications des points 4 et 16³. Les autres observations seront prises en compte dans la préparation du prochain programme des activités.

Point 9: Rapports des présidents des organes de l'OIC

Point 9.1 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

29. Le Président du CCSP, M. Robert Nelson de l'Association nationale du café des États-Unis (ANC), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 26 septembre 2012. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PSCB-133/12. Outre les présentations sur le marché du café et la certification, le CCSP s'est penché sur les normes de qualité du café dont beaucoup s'appuient sur des classifications définies dans les années 1960. Le Comité a encouragé les Membres à soumettre des informations sur leurs normes nationales pour que le CCSP puisse les examiner lors d'une prochaine réunion. Le CCSP a également discuté de la question de la sécurité alimentaire, y compris les actions en justice relatives à l'acrylamide dans l'État de Californie (États-Unis). Des entreprises sont poursuivies parce qu'elles n'ont pas informé les consommateurs que le café contenait de l'acrylamide. Il est à craindre que l'impact négatif de ce litige ait des implications pour le secteur du café européen. Les Membres ont également discuté de l'interdiction de l'endosulfan qui prendra effet le 27 octobre 2012. L'endosulfan n'est pas répandue dans l'industrie du café mais peut être utilisé dans certains pays. Le CCSP a noté que l'OIC recueillait des données sur les limites maximales de résidus (LMR) dans les différents pays et attend avec intérêt de recevoir un rapport en temps voulu. Le CCSP a noté que l'OIC avait reçu du Groupe d'étude international du jute une demande d'informations sur l'utilisation de sacs de jute dans l'industrie du café (voir le document ED-2140/12). Cette demande donnera l'occasion de faire part à l'IJSG des préoccupations sur des rapports faisant état de la fabrication de sacs de jute à partir d'hydrocarbures. Le CCSP a apprécié les travaux du Forum consultatif et a salué l'approche de résolution de problème proposée pour le troisième Forum au Brésil. Il a estimé que le CCSP et le Conseil devaient se stimuler mutuellement pour mieux interagir et offrir davantage en travaillant de concert. Le représentant de la Fédération européenne du café (FEC) a fait une présentation sur les

³ Ultérieurement diffusé sous la cote ICC-109-12.

défis auxquels fait face cette association, y compris la complexité du processus de prise de décision de l'Union européenne et l'accessibilité des utilisateurs finaux à l'information technique (<http://www.ico.org/presents/1112/pscb-september-ecf.pdf>). Le représentant de la NCA a fait une présentation sur une campagne de promotion aux États-Unis comprenant trois volets : sensibilisation des rédacteurs en chef, un site web interactif et un volet médias sociaux (<http://www.ico.org/presents/1112/CCSP-septembre-nca.pdf>). Le message sur l'impact du café sur la santé semble être le plus important pour encourager les consommateurs à boire davantage de café. L'Association américaine des cafés de spécialité (SCAA) a présenté les résultats de recherches sur la perception du café de spécialité par les consommateurs qui indiquent qu'il y a un lien émotionnel entre les consommateurs et le café (<http://www.ico.org/presents/1112/pscb-septembre-scaa.pdf>). Les consommateurs sont incités à boire du café de spécialité par plusieurs facteurs, allant de la caféine, au goût et aux contacts avec les proches, qui doivent tous être pris en compte dans la promotion de la consommation plutôt que de se concentrer sur un seul facteur. Enfin, le CCSP a remercié le Chef des opérations, M. José Sette, pour son travail durant ces cinq dernières années au sein du CCSP.

30. Le Conseil a pris note de ce rapport. Il a noté que le CCSP serait présidé par M. Ricardo Villanueva (Anacafé) en 2012/13, M. Ric Rhinehart (SCAA) agissant à titre de vice-président, et a rendu hommage à M. Nelson pour sa présidence du CCSP au cours des deux dernières années caféières.

Point 9.2 : Comité des statistiques

31. Le Conseil a noté que le Chef des opérations a présidé la réunion du Comité des statistiques le 27 septembre 2012, en l'absence du président et du vice-président. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote SC-22/12. Les Membres ont noté que le respect satisfaisant du Règlement sur les statistiques par les pays exportateurs et importateurs Membres de l'Accord de 2007 s'est établi à 75% et 99%, respectivement. Le Comité a exhorté les représentants de tous les Membres qui ne respectent pas intégralement le Règlement de faire des efforts pour améliorer leurs performances, dans la mesure où des statistiques précises sont essentielles à une prise de décisions éclairées dans le secteur du café. S'agissant des Membres importateurs, la fourniture de données sur les réserves et les torrifications pourrait être améliorée et l'Union européenne a proposé son aide en la matière. Le Comité a pris note d'un rapport sur les exportations à destination des pays exportateurs. En vertu du nouveau Règlement sur les statistiques, les Membres exportateurs sont tenus de fournir des données sur leurs importations de café par origine. Ces importations peuvent être utilisées pour la consommation intérieure et pour l'industrie de la torrification/café soluble et il est improbable que les Membres exportateurs réexportent du café vert importé d'autres

origines à l'état brut. Le Comité a proposé d'établir un groupe de travail électronique pour étudier cette question plus avant⁴. Les Membres ont pris note d'un rapport sur les exportations de café biologique et différencié et ont suggéré que le Secrétariat communique avec les Membres exportateurs pour les inviter à fournir des informations sur les échanges du café différencié sur une base volontaire afin d'améliorer la transparence du marché. Le Comité a également pris note des rapports sur les réserves de café vert dans les principaux ports européens et sur le commerce du café soluble décaféiné. Dans le cas de ce dernier, les États-Unis sont le seul pays qui utilise des codes à 10-12 chiffres du Système harmonisé pour identifier ses produits de café et il a été suggéré que les Membres étudient la possibilité de demander à leurs autorités douanières d'augmenter le nombre de chiffres des codes SH pour permettre la saisie de ces données. Enfin, le Comité a noté que, conformément à la recommandation formulée à la dernière réunion, le programme des activités pour 2012/13 a été modifié pour inclure des ressources pour la production d'un DVD qui servira de "manuel permanent sur les statistiques" pour les Membres exportateurs, et pour la mise à jour d'une méthodologie standard pour le calcul des données sur les coûts de production.

Point 9.3 : Comité de promotion et de développement des marchés

32. Le Président du Comité de promotion et de développement des marchés, M. Andrea Illy (Union européenne-Italie), a déclaré que le Comité s'était réuni le 26 septembre 2012. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PM-19/12. Le Comité a examiné un projet de plan de promotion et de développement des marchés figurant dans le document PM-18/12, qui suit une approche multipartite volontaire sans incidence financière pour l'OIC. Le cinquantième anniversaire de l'OIC en septembre 2013 et Expo 2015 à Milan offriront d'excellentes opportunités pour des activités liées au plan et à la promotion du café. Expo 2015 comprendra un pôle café et devrait attirer 24 millions de visiteurs et tous les Membres ont été invités à participer à cet événement historique. Si le plan est approuvé, le Président étudiera la possibilité pour l'Italie d'accueillir la prochaine Conférence mondiale du Café pendant Expo 2015. Le Comité établira un groupe directeur pour faciliter la mise en œuvre du plan, y compris l'éclaircissement des aspects juridiques et l'élaboration d'une allégation d'ordre général sur le café pour inclusion dans la communication institutionnelle. En ce qui concerne le café et la santé, si les Membres exportateurs décident d'allouer des ressources du Fonds spécial aux programmes sur le café et la santé, il encouragera l'Institut d'information scientifique sur le café (ISIC) à fournir un financement de contrepartie.

⁴ Les Membres suivants se sont déclarés intéressés : Brésil, Union européenne, Guatemala, Inde, Indonésie, Mexique, Ouganda et États-Unis.

33. En ce qui concerne l'utilisation du Fonds spécial pour les programmes sur le café et la santé, le Comité a noté que les Membres exportateurs étaient en faveur d'un financement de contrepartie par les deux catégories de Membres pour les activités de promotion. Des informations complémentaires seront nécessaires sur l'utilisation des fonds. On a fait valoir que les ressources ne sont pas illimitées et pourraient être utilisées pour mobiliser des fonds pour d'autres projets. Cette question nécessite de nouvelles consultations et sera examinée de nouveau en mars 2013.

34. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Président du Comité pour les efforts qu'il a déployés dans l'élaboration du plan. Il a décidé d'approuver le Plan de promotion et de développement des marchés⁵ et a noté que le mandat du Groupe directeur serait élaboré par un groupe de travail composé du Brésil, du Costa Rica, de l'Union européenne, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, de la Tanzanie et des États-Unis, et que le Groupe directeur serait ouvert à tous les Membres intéressés. Le mandat et la composition du Groupe devraient être finalisés en mars 2013.

35. Enfin, le Conseil a pris note de la demande de plus amples informations sur le règlement CE 1169/2011 publié en novembre 2011 et traitant de l'étiquetage d'origine. Le règlement devait entrer en vigueur en 2014 et pourrait avoir des implications pour les pays producteurs. Le Secrétariat suivra cette question avec le représentant de l'Union européenne et fournira des informations complémentaires à la prochaine réunion.

Point 9.4 : Comité des projets

36. La Présidente du Comité, Mme Amy Karpel (États-Unis), a déclaré que le Comité s'était réuni le 27 septembre 2012. Le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PJ-40/12. Le Comité a noté que le Secrétariat envisageait la possibilité d'intégrer le projet "Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe" au projet intitulé "Crédit durable aux intrants pour financer le côté production de la chaîne de valeur au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie" qui comporte un volet sur la gestion des risques. Le Directeur exécutif examinera les options permettant de poursuivre le projet avec le représentant de la Banque mondiale, qui est aussi conseiller auprès du Groupe restreint. Le Comité a pris note d'une présentation de la CNUCED sur le projet "Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base : Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises futures" et a noté que d'autres études et analyses sur ce sujet seraient utiles. Le représentant du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) a fait un exposé sur les nouveaux principes directeurs du FCPB qui ne sont pas encore finalisés et seront examinés par le FCPB aux réunions qui se dérouleront avant la fin de l'année. Les Membres ont également noté que l'OIC avait coopéré avec Sucafina SA au développement d'un projet

⁵ Ultérieurement diffusé sous la cote ICC-109-13.

multipartite visant à promouvoir le secteur du café durable au Burundi et ont salué cette initiative comme un bon exemple de diversification des sources de financement des projets et d'amélioration des interactions de l'OIC avec le secteur privé.

37. Le Comité a examiné le document PJ-34/12 Rev. 1 dans lequel figure un projet de décision sur le Sous-comité virtuel de présélection (SCVP) et a décidé de proroger le mandat du SCVP jusqu'à septembre 2015. Il a également élargi le mandat du SCVP pour prendre en compte les activités de coopération qui pourraient être engagées avec d'autres organisations et a recommandé que le mandat du Comité des projets soit également révisé. S'agissant du projet de grille d'évaluation des projets figurant dans le document PJ-17 Rev. 1, le Comité a décidé d'inclure une référence spécifique sur l'adéquation du budget des projets. Le Comité a discuté de la nécessité d'un libellé clair sur l'adéquation d'une proposition en matière de questions sexospécifiques. Le document PJ-35/12 dans lequel figure un rapport sur l'analyse sexospécifique dans les projets de mise en valeur du café a été présenté. Le Comité s'est félicité de ce rapport et a noté l'intérêt des présentations sur les questions sexospécifiques et la contribution des femmes au développement (voir point 10 ci-dessous). Le Comité a décidé de maintenir la question de l'analyse sexospécifiques à l'ordre du jour de ses prochaines réunions. Un petit groupe de travail intersession examinera avec le Secrétariat un nouveau libellé sur les questions sexospécifiques et la grille d'évaluation des projets sera examinée de nouveau en mars 2013.

38. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la proposition visant à réviser le mandat du Comité des projets figurant dans le document PJ-34/12 Rev. 1⁶.

Point 9.4.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

39. Le Conseil a noté que le Comité avait examiné le document PJ-38/12 dans lequel figure le rapport et les recommandations du SCVP sur deux propositions révisées. Sur la recommandation du Comité, le Conseil a décidé d'approuver la proposition intitulée "Incitations économiques aux systèmes agroforestiers du Costa Rica" pour soumission au Fonds commun pour les produits de base. Le Conseil a noté que la deuxième proposition (Promotion de la caféiculture durable par l'augmentation de la productivité et la participation des jeunes au Cameroun et en République centrafricaine) serait révisée et soumise de nouveau au Comité des projets en mars 2013.

Point 9.4.2 : Projets en cours et projets terminés

⁶ Le document final a été diffusé sous la cote ICC-109-11 (annexe III).

40. Le Conseil a pris note du document PJ-39/12 dans lequel figure un rapport de situation sur les projets en cours.

Point 10 : Coopération avec d'autres organisations

41. Mme Eve Crowley, Conseillère principale et Chargée des questions sexospécifiques, de l'équité et de l'emploi rural, Département du développement économique et social de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté un exposé sur les travaux de la FAO sur les questions sexospécifiques (<http://www.ico.org/presents/1112/fao-gender.pdf>). Mme Grace Mena, Présidente de *International Women's Coffee Alliance* (IWCA) a présenté les progrès dans la création de chapitres de l'IWCA, plus récemment en Afrique de l'Est, avec le soutien du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) et du *Department for International Development* (DfID) du Royaume – Uni (<http://www.ico.org/presents/1112/iwca-itc.pdf>). Le représentant du DfID a noté l'importance de l'investissement dans les femmes qui jouent un rôle important dans l'approvisionnement de la chaîne du café. Des exemplaires d'une brochure CCI/IWCA soulignant la coopération ainsi que les plans et autres documents de l'IWCA ont été mis à disposition. Le Conseil s'est félicité de ces présentations informatives et utiles. Les questions sexospécifiques sont très importantes et d'un intérêt considérable pour les Membres. Accroître l'investissement dans les femmes dans le secteur du café serait bénéfique pour l'ensemble de la chaîne et les Membres se sont félicités de la poursuite de la collaboration avec les deux organisations pour renforcer l'égalité des sexes.

42. Le Directeur exécutif a indiqué qu'il avait assisté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui s'est déroulée du 20 au 22 juin 2012 au Brésil. Il a également tenu des réunions avec des représentants de l'Initiative pour le commerce durable (IDH) et a participé à la 19^e réunion du FCPB et des organismes internationaux de produits ainsi qu'à la 69^e session du Comité de la FAO sur les problèmes des produits de base qui s'est tenue à Rome en mai 2012. Comme indiqué en mars 2012, l'OIC a accepté de participer à un Groupe consultatif pour le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS) d'experts de haut niveau afin de faciliter la structuration et la mise au point d'un débat sur les activités de l'UNFSS. Une réunion du Groupe a eu lieu en juin 2012 et le résumé des conclusions est disponible sur demande. Enfin, l'OIC participera à un atelier de collecte de données organisé par l'Initiative sur l'état de la durabilité en octobre 2012. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 11 : Cinquantième anniversaire de l'OIC

43. Le Directeur exécutif a déclaré que l'Organisation célébrerait son cinquantième anniversaire en 2013. Les documents ICC-109-9 et ICC-109-3 contiennent respectivement une invitation du Gouvernement brésilien pour accueillir les réunions du cinquantième

anniversaire en 2013 et des informations sur les dispositions pour les réunions de l'OIC à l'intention des gouvernements hôtes. M. Elmiro Alves do Nascimento, Secrétaire d'État à l'agriculture de l'État de Minas Gerais, a présenté le document ICC-109-9 et indiqué qu'il était proposé de tenir les réunions à Belo Horizonte dans l'État de Minas Gerais, premier État producteur de café du Brésil. Un court métrage sur Minas Gerais a été projeté. Le Conseil s'est félicité de cette généreuse invitation et a décidé que les réunions du cinquantième anniversaire auraient lieu en septembre 2013 à Belo Horizonte (Brésil).

Point 12 : Politiques nationales en matière de café

Équateur

44. Le représentant de l'Équateur a fait une présentation sur un projet de réactivation du café dans son pays. Le texte de cette présentation est disponible dans la section Exposés techniques du site de l'OIC (<http://www.ico.org/presents/1112/council-september-ecuador.pdf>). Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Dixième Conférence de l'Association africaine des cafés fins (AFCA)

45. Le Conseil a noté que tous les Membres ont été invités à assister à la dixième Conférence de l'AFCA qui se tiendra en Ouganda du 14 au 16 février 2013.

Point 13 : Questions financières et administratives

Point 13.1 : Comité des finances et de l'administration

46. Le Président du Comité des finances et de l'administration, M. Akhtar Jawaid (Inde), a déclaré que le Comité s'était réuni le 24 septembre 2012. Il a reçu un rapport sur l'état des finances au 31 juillet 2012 (document FA-47/12) et a noté qu'il était satisfaisant. Lorsqu'une différence de taux de change est à l'origine de paiements excédentaires ou déficitaires des cotisations, le Comité a décidé de recommander de laisser au Secrétariat la discrétion de déterminer les droits de vote lorsque le déficit est relativement faible. Le Comité a examiné la question des banques auprès desquelles l'OIC peut faire des dépôts et des transactions commerciales (document FA-48/12) et a décidé de recommander que deux banques supplémentaires soient ajoutées à la liste des banques agréées, à savoir Standard Chartered plc et Cooperative Bank plc. Le Comité a également examiné la question de la nomination du vérificateur agréé et a décidé de recommander de reconduire le cabinet *Nexia Smith & Williamson* dans ses fonctions de vérificateur pour l'exercice 2012/13. Enfin, le Comité a

examiné le processus de nomination d'un nouveau chef des opérations dont la vacance a été notifiée aux Membres dans le document ED-2138/12, et a noté que le Directeur exécutif consulterait les membres au sujet de la publication de cet avis de vacance et prendrait sa décision en conséquence.

47. Le Conseil a pris note de ces renseignements et, sur la recommandation du Comité, a décidé que le Directeur exécutif nommerait le cabinet *Nexia Smith & Williamson* vérificateur agréé pour l'exercice 2012/13, et a approuvé l'inclusion de deux nouvelles banques dans la liste des banques agréées ainsi que la pratique du Secrétariat de déterminer les droits de vote en cas de versement faiblement déficitaire des cotisations. Enfin, le Conseil a noté que les procédures de présidence des comités en cas d'absence des deux titulaires seraient examinées par le Comité des finances et de l'administration en mars 2013.

Point 13.2 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2012/13

48. Le Président du Comité des finances et de l'administration a déclaré qu'à l'issue de discussions pendant la semaine du 24 au 28 septembre 2012, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour 2012/13 figurant dans le document FA-29/12 Rev. 2. Sur la base de dépenses totales de £ 3 152 000 et de recettes des sources extérieurs estimées à £186 000, avec un montant exceptionnel de £24 000 provenant de l'excédent au titre de 2011/12, la cotisation par voix serait £ 1 471, soit une augmentation de 1,66% par rapport à l'exercice 2011/12. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document FA-49/12 dans lequel figure une analyse des coûts et a décidé d'approuver le projet de budget administratif pour 2011/12 figurant dans le document FA-29/12 Rev. 2⁷.

Point 13.3 : Locaux

49. Le Conseil a noté que les membres du Comité ont été invités à visiter les premier et deuxième étages pour voir les résultats de la rénovation. Des coûts supplémentaires ont été engagés pour l'enlèvement de l'amiante au deuxième étage, qui était présent en plus grande quantité que prévu, mais d'autres aspects de la rénovation ont été réduits pour tenir compte des coûts imprévus. L'entreprise a terminé les travaux à temps et largement dans les limites du budget et le Comité a remercié le Directeur exécutif d'avoir veillé à ce que la rénovation soit achevée dans les délais impartis.

Point 14 : Bureaux et comités

Point 14.1 : Président et vice-président du Conseil

⁷ Ultérieurement diffusé sous la cote ICC-109-10.

50. Conformément aux procédures établies à l'Article 10 de l'Accord de 2007, le Conseil a élu le Bureau du Conseil ci-après pour l'année caféière 2012/13 :

Président : M. David Braun (Suisse)

Vice-président : M. José Angel López Camposeco (Ambassadeur du Guatemala)

Point 14.2 : Composition des Comités

51. Le Directeur exécutif a présenté le document WP-Council 219/11 Rev. 1 dans lequel il est proposé d'inclure Rusteacoffee dans la catégorie des Membres consommateurs du CCSP. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a nommé Rusteacoffee membre du CCSP pour les années caféières 2011/12 et 2012/13 et lui a souhaité la bienvenue en tant que nouvelle association de consommateur.

52. Le Conseil a décidé que la composition des comités en 2012/13 s'établirait comme suit :

Comité de promotion et de développement des marchés

Membres exportateurs : Brésil, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Inde, Indonésie, Mexique et Tanzanie

Membres importateurs : Union européenne, Suisse et États-Unis

Comité des projets

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Équateur, Guatemala, Kenya, Indonésie, Ouganda et Viet Nam

Membres importateurs : Union européenne, Suisse et États-Unis

Comité des finances et de l'administration

Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, Inde, Mexique et Viet Nam

Membres importateurs : Union européenne, Suisse, États-Unis – le quatrième Membre sera confirmé en mars 2013 après consultations

Comité des statistiques

Membres exportateurs : Angola, Brésil, Colombie, Équateur, Ghana, Guatemala, Inde et Indonésie

Membres importateurs : Union européenne, Suisse et États-Unis

Point 15 : Questions diverses

Mme Josefa Sacko (OIA)

53. Les Membres ont noté que cette réunion était la dernière à laquelle assisterait Mme Sacko qui a joué un rôle important dans l'élaboration de politiques de l'OIC, le renforcement de la coopération sur la production dans la région de l'Afrique et l'accroissement de la représentation des Membres africains de l'OIC. Le Conseil a également noté qu'il était nécessaire de poursuivre le soutien des partenaires des pays développés de l'Afrique qui font face à de nombreux défis.

Mme Amy Karpel (États-Unis)

54. Les Membres ont noté que cette réunion pourrait être la dernière en présence de Mme Karpel, toutefois, le Directeur exécutif prendra contact avec son gouvernement pour demander qu'elle conserve son poste de déléguée compte tenu de sa remarquable contribution aux travaux de l'OIC.

M. José Sette, Chef des opérations

55. Le Conseil a noté que M. Sette quitterait l'OIC à la fin décembre 2012 et lui a exprimé sa reconnaissance pour ses talents professionnels, ses qualités de diplomate et son dévouement au service des Membres au cours des cinq dernières années, notamment à titre de directeur exécutif par intérim en 2010/11.

M. Guillermo Fernández, Chef d'équipe

56. Le Conseil a noté que M. Fernández, qui assure l'interprétation à l'OIC depuis 1963, a pris sa retraite et l'a remercié pour ses services de longue date et son dévouement à l'Organisation.

Point 16 : Prochaines réunions

57. Le Conseil a noté l'importance de la sécurité alimentaire pour les Membres et a décidé d'inscrire cette question en permanence à son ordre du jour pour permettre aux Membres d'identifier et d'examiner les mesures législatives ayant des implications pour le secteur.

58. Le Conseil a noté que sa prochaine session se tiendrait à Londres du 4 au 8 mars 2013.



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC Résolution 449

24 septembre 2012
Original : anglais

F

Conseil international du Café

109^e session

24 – 28 septembre 2012

Londres, Royaume-Uni

Résolution numéro 449

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE,
LE 24 SEPTEMBRE 2012

**Prorogation du délai fixé pour
la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008 ;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 448, le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 30 septembre 2012 ;

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 447, tout gouvernement ayant qualité pour acquérir la qualité de Membre aux termes de l'article 43, peut adhérer à l'Accord de 2007 en déposant un instrument d'adhésion auprès de l'Organisation au plus tard le 30 septembre 2012, ou à toute autre date fixée par le Conseil ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

De proroger du 30 septembre 2012 au 30 septembre 2013 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 448.

De proroger du 30 septembre 2012 au 30 septembre 2013 ou à toute autre date fixée par le Conseil le délai fixé pour le dépôt d'instruments d'adhésion à l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 43 de l'Accord et de la Résolution 447.